Image not found or type unknown

propriétaire de mon logement et activité professionnelle

Par **Visiteur**, le **19/03/2007** à **11:07**

Je suis propriétaire de mon logement et j'y exerce mon activité professionnelle, quelles charges puis-je déduire ?

Si vous êtes propriétaire de votre résidence principale et que vous en utilisez une partie pour activité professionnelle, vous devez considérer que vous louez à votre activité professionnelle une partie de votre local.
En conséquence vous pouvez déduire cette quote-part ; mais vous devez déclarer cette même quote-part en revenu foncier.

Considérant que vous avez une déduction de 20% pour votre activité professionnelle et que vous ne l’avez pas pour vos revenus fonciers ce n’est pas intéressant.

Ce que vous pouvez déduire, ce sont les charges habituelles :
- téléphone (prenez 2 lignes, affectez-en une à votre activité professionnelle)
- électricité (la quote-part de votre activité professionnelle)
Les taxes d'habitation et foncières ne sont pas déductibles

La solution est la SCI mais qui pose d’autres problèmes ...

Jacques LEFEVRE
Cyberpro

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés